

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 714**10 juillet 2004****SOMMAIRE**

Aeronautical Technologies Company Limited Holding S.A., Luxembourg	34232	Generali Asset Managers Sicav, Luxembourg	34253
Aeronautical Technologies Company Limited Holding S.A., Luxembourg	34234	Giotto Ventiquattro di Valeria Segre E C. S.e.c.s., Luxembourg-Kirchberg	34259
Atech Corporation S.A., Luxembourg	34271	Giotto Ventiquattro di Valeria Segre E C. S.e.c.s., Luxembourg-Kirchberg	34263
Balny S.A.H.	34254	Holding Papermill International S.A., Luxembourg	34272
Castor et Pollux, Sicav, Luxembourg	34253	Holding Papermill International S.A., Luxembourg	34272
Colbond Holding S.A., Luxembourg	34240	Indolux Private Portfolio, Sicav, Luxembourg	34254
Colbond Holding S.A., Luxembourg	34244	International Business Participations S.A., Luxembourg	34250
Compagnie de Participations Ambra Holding S.A., Luxembourg	34236	International Business Participations S.A., Luxembourg	34251
Compagnie de Participations Ambra Holding S.A., Luxembourg	34236	International Petrochemical Group S.A., Luxembourg	34266
Compagnie de Participations Ambra Holding S.A., Luxembourg	34236	Invertrade S.A., Luxembourg	34264
Compagnie de Participations Ambra Holding S.A., Luxembourg	34237	Invertrade S.A., Luxembourg	34264
Compagnie de Participations Ambra Holding S.A., Luxembourg	34237	Investcorp S.A.H., Luxembourg	34235
Compagnie de Participations Ambra Holding S.A., Luxembourg	34237	Investcorp S.A.H., Luxembourg	34235
Coravit AG & Co KG, Luxembourg	34258	J.M.R. Finance S.A.H., Luxembourg	34252
Creland Finance S.A., Luxembourg	34271	Keope S.A., Luxembourg	34252
Creland Finance S.A., Luxembourg	34271	Keope S.A., Luxembourg	34252
De l'Isle S.A., Luxembourg	34257	Lavatero S.A., Luxembourg	34226
Desroches S.A., Luxembourg	34239	Lavatero S.A., Luxembourg	34226
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg	34251	Lux International Strategy, Sicav, Luxembourg	34255
Europe Business Center S.A., Foetz	34258	March Europe S.A., Luxembourg	34257
European Credit (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34253	Merck-Finanz Holding AG, Luxembourg	34239
European Investment S.A.H., Luxembourg	34255	Merck-Finanz Holding AG, Luxembourg	34239
Falbala S.A.H., Luxembourg	34239	Morgan Stanley Investment Management Limited - Luxembourg Branch, Senningerberg	34266
Figest S.A.H., Luxembourg	34231	Morgan Stanley Investment Management Limited - Luxembourg Branch, Senningerberg	34266
Finantel S.A.H., Luxembourg	34244	New Tech Venture Capital Management S.A., Luxembourg	34237
Forteresse S.A., Luxembourg	34252	New Tech Venture Capital Management S.A., Luxembourg	34253
Galli S.A., Luxembourg	34252	Nordea Investment Funds Company II S.A., Findel	34264
GE Holdings Luxembourg & Co, S.à r.l., Luxembourg	34263	Nordea Investment Funds Company II S.A., Findel	34264
GE UK Financing (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	34258		

del	34264	Sofidel S.A.H., Luxembourg.....	34270
Nordea Investment Funds Company II S.A., Finland	34265	Sofidel S.A.H., Luxembourg.....	34270
Nordea Investment Funds Company II S.A., Finland	34265	Sparinvest Sirius, Sicav, Luxembourg	34227
Quest Management, Sicav, Luxembourg	34229	Star Venture I S.c.p.A., Luxembourg	34245
ReLanCe S.A.	34257	Suez Lux Cash, Sicav, Luxembourg.....	34253
ReLanCe S.A.	34257	Suez Lux Cash, Sicav, Luxembourg.....	34254
Riola S.A., Luxembourg	34236	T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Luxembourg ..	34270
Sfinge S.A., Luxembourg	34235	T.S.R. (Time Share Renting) S.A., Luxembourg ..	34271
Sfinge S.A., Luxembourg	34235	Tanalux S.A., Luxembourg	34230
Société des Anciens Ateliers Nic Olinger Participation S.A., Foetz.....	34256	Thermolux Immobilière, S.à r.l., Howald	34227
Société des Anciens Ateliers Nic Olinger Participation S.A., Foetz.....	34259	Torch Strategic S.A., Junglinster	34226
Société Midi S.A., Luxembourg.....	34272	Trendconcept Fund S.A., Luxembourg.....	34238
Société Midi S.A., Luxembourg.....	34272	Trendconcept S.A., Luxembourg.....	34231
		UBP Multifunds, Sicav, Luxembourg.....	34255
		VG Advisors S.A. Holding, Luxembourg.....	34256
		VG Sicav, Luxembourg.....	34256
		WWK Investment S.A., Luxembourg.....	34228

LAVATERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.896.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ01303, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Signature.

(040488.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

LAVATERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 74.896.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue exceptionnellement le 15 décembre 2003

3. L'Assemblée constate que la moitié du capital social de la société est absorbé par des pertes.

Après délibérations et votes, l'Assemblée décide de poursuivre l'activité de la société, ceci conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

4. + 5. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002, ainsi que la non tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Rodney Haigh de son mandat d'administrateur et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

6. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire et de réduire le nombre de postes d'administrateurs de cinq à quatre.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040491.3/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

TORCH STRATEGIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl.
R. C. Luxembourg B 62.312.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AQ03911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040469.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

THERMOLUX IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.
R. C. Luxembourg B 5.574.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2004, réf. LSO-AP05623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 19 mai 2004.

Signature.

(039942.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

SPARINVEST SIRIUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 84.701.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires,
tenue au siège social à Luxembourg le 1^{er} mars 2004 à 16.00 heures*

L'Assemblée s'ouvre à 16.00 heures et est présidée par M. Vincent Gruselle, désigné par l'Assemblée en l'absence de M. Peter Bache Vognbjerg, Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée désigne M. Danilo Linosa comme secrétaire et M. Stephan Karlstedt comme scrutateur.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservées avec le Procès-Verbal de l'Assemblée. Sur les 287.844,6729 actions émises, 22.000,0000 sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que l'Assemblée peut donc valablement délibérer des points suivants de l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 ainsi que du rapport du Réviseur d'entreprises y relatif.

2. Décharge des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises.

3. Approbation de la réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.

4. Réélection du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée prend alors connaissance du rapport du Réviseur d'Entreprises relatif aux comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et examine lesdits comptes annuels.

Après délibération, le Président soumet les résolutions suivantes à l'Assemblée:

1. Les comptes annuels 2002 de SPARINVEST SIRIUS, SICAV, tels que joints au rapport de DELOITTE, sont approuvés. L'allocation ci-après du résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003, est approuvée:

Perte de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.	382.027,38 EUR
Report à nouveau au 1 ^{er} janvier 2004	<u>382.027,38 EUR</u>

2. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'Entreprises quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 2003.

3. Après délibération, l'Assemblée approuve les résolutions suivantes:

- Réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est ré-élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Peter Bache Vognberg, Président

M. Per Noesgaard

M. Mogens Jensen

M. Bjarne Toftlund

M. Henrik Lind-Gronbaek

4. Après délibération, l'Assemblée approuve la ré-élection de DELOITTE, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 16.30 heures.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03902. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039261.3/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

WWK INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1720 Luxemburg, 2, rue Heine.
H. R. Luxemburg B 81.270.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2004

Ort: 2, rue Heine, L-1720 Luxemburg
Beginn: 14.00 Uhr

Tagesordnung:

1. Bestellung des Vorsitzenden der Generalversammlung
2. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2003
3. Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2003
4. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns des Geschäftsjahres 2003
5. Entlastung des Verwaltungsrates
6. Neuwahl von Herrn Thomas Heß in den Verwaltungsrat
7. Entlastung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2003
8. Bestellung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2004
9. Sonstiges

Die Aktionäre sind wie folgt vertreten:

Kapital

WWK LEBENSVERSICHERUNG A.G., Marsstr. 37, D-80292 München vertreten durch Herrn Peter Siegmund (Leiter Finanzbereich) Mitglied des Verwaltungsrates.	111.600,- EUR
HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT S.A., Luxemburg vertreten durch Herrn Lothar Rafalski (Administrateur-Délégué).	12.400,- EUR
	<u>124.000,- EUR</u>

Damit sind 100% des Kapitals vertreten. Die Generalversammlung ist beschlußfähig.

Zu Punkt 1

Die Versammlung wählt Herrn Peter Siegmund zum Vorsitzenden, Herrn Lothar Rafalski zum Protokollführer und Frau Alexa Gasper zur Stimmzählerin der heutigen Generalversammlung.

Zu Punkt 2

Die Versammlung nimmt den Bericht des Verwaltungsrates (Anhang I) entgegen.

Zu Punkt 3

Die Versammlung genehmigt einstimmig die vom Verwaltungsrat innerhalb der vorgeschriebenen Frist aufgestellte Bilanz per 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003.

Zu Punkt 4

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates, aus dem Gewinn des Jahres 2003 erstmalig eine Gewinnrücklage mit einem Betrag von EUR 126.000,00 zu dotieren.

An die Gesellschafter wird eine Dividende in Höhe von EUR 124.000,00 ausgeschüttet.

Ferner soll entsprechend den Vorschriften des § 8a VermögensteuerG eine Rücklage in Höhe von EUR 6.425,00 gebildet werden.

Der verbleibende Gewinn in Höhe von EUR 55.253,67 wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Zu Punkt 5

Herr Peter Siegmund beantragt, den Verwaltungsrat zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Verwaltungsrat ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 6

Die Generalversammlung wählt einstimmig, vorbehaltlich der Zustimmung der Commission de Surveillance du Secteur Financier, Herrn Thomas Heß, Bereichsleiter Marketing von WWK LEBENSVERSICHERUNG A.G. zum neuen Verwaltungsratsmitglied.

Zu Punkt 7

Herr Peter Siegmund beantragt, den Wirtschaftsprüfer BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Wirtschaftsprüfer ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 8

Die Generalversammlung bestellt die BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2004.

Zu Punkt 9

Die Generalversammlung beschließt, Herrn Peter Siegmund eine Tantieme in Höhe von EUR 20.000,- für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr 2003 zu zahlen.

Die Zahlung wird am 12. Mai 2004 fällig.

Die darauf fälligen Steuern werden von der Gesellschaft getragen.

Der Vorsitzende schließt die Generalversammlung gegen 15.00 Uhr.

Luxemburg, den 12. Mai 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzählerin

Anwesenheitsliste

Für die Anteilhaber:

1. WWK LEBENSVERSICHERUNG a.G.
900 Aktien (nom. 111.600,- EUR) vertreten durch:
Herrn Peter Siegmund

Unterschrift.

2. HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.
100 Aktien (nom. 12.400,- EUR) vertreten durch:
Herrn Lothar Rafalski

Unterschrift.

Luxemburg, den 12. Mai 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03615. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039306.3/850/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

QUEST MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 76.341.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires, tenue au siège social à Luxembourg**le 15 mars 2004 à 11.00 heures*

L'Assemblée s'ouvre à 11.00 heures et est présidée par M. Claes-Johan Geijer, Président du Conseil d'Administration. L'Assemblée désigne M. Bruno Frèrejean comme secrétaire et M. Vincent Gruselle comme scrutateur.

Les Actionnaires présents ou représentés ainsi que les actions qu'ils détiennent sont enregistrés sur la liste des présences. Cette liste, signée par les Actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres de l'Assemblée, de même que les procurations dûment initialisées, seront conservées avec le Procès-Verbal de l'Assemblée. Sur les 799.585,9165 actions émises, 214.024,4770 actions sont représentées à l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée constatent que les 214.024,4770 actions présentes ou représentées peuvent donc valablement délibérer des points suivants de l'Agenda:

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 ainsi que du rapport du Réviseur d'entreprises y relatif et l'allocation ci-après du bénéfice net de l'exercice 2003,
2. Décharge des administrateurs et du Réviseur d'entreprises,
3. Approbation de la démission de M. Philip Fearnhead et M. Michael Hughes, élection de M. René Avonts and M. Vincent Gruselle en qualité d'Administrateur et réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an,
4. Réélection du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée prend alors connaissance du rapport du Réviseur d'Entreprises relatif aux comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et examine lesdits comptes annuels.

Après délibération, le Président soumet les résolutions suivantes à l'Assemblée:

1. Les comptes annuels 2003 de QUEST MANAGEMENT, SICAV., tels que joints au rapport de DELOITTE, sont approuvés. L'allocation ci-après du résultat de l'exercice est approuvée:

Bénéfice de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 ..	332.558,80 USD
Bénéfice reporté	332.558,80 USD

2. Décharge est accordée par vote séparé aux membres du Conseil d'Administration et au Réviseur d'entreprises quant à leur responsabilité future en relation avec l'accomplissement de leurs fonctions respectives au cours de l'exercice 2003.

3. Après délibération, l'Assemblée approuve les résolutions suivantes:

- Approbation des démissions de M. Philip Fearnhead et M. Michael Hughes,
- Election de M. René Avonts et M. Vincent Gruselle en qualité de nouveaux Administrateurs du Conseil d'Administration,
- Réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est réélu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer, Président
Dr Jos B. Peeters
Prof. Philippe Haspeslagh
M. René Avonts
M. Bruno Frèrejean
M. Vincent Gruselle

4. Après délibération, l'Assemblée approuve la réélection de DELOITTE, comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Les résolutions sont passées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises au vote.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune autre décision n'étant requise par les membres de l'Assemblée, le Président clôt l'Assemblée à 11.30 heures.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03900. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039256.3/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

TANALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 35.604.

L'an deux mille quatre, le quatre mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TANALUX S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, constituée par acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 22 du 25 janvier 1991, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 35.604.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 20 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 524 du 15 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Bian.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Ludivine Rockens, employée privée, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Bian.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à L-1235 Luxembourg, 5, rue Bian.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les soixante mille (60.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Madame Margrith Giovanoli, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 4, rue de la Rôtisserie.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Rochas, L. Rockens, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2004, vol. 896, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2004.

B. Moutrier.

(039283.3/272/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

FIGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 17.923.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004

FIGEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(040067.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

TRENDCONCEPT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1720 Luxemburg, 2, rue Heine.

H. R. Luxemburg B 71.497.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2004

Ort: 2, rue Heine, L-1720 Luxemburg

Beginn: 10.00 Uhr

Tagesordnung:

1. Bestellung des Vorsitzenden der Generalversammlung
2. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2003
3. Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2003
4. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns des Geschäftsjahres 2003
5. Beschlussfassung über die Zahlung einer Tantieme an den Verwaltungsratspräsidenten
6. Entlastung des Verwaltungsrates
7. Entlastung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2003
8. Bestellung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2004
9. Sonstiges

Die Aktionäre sind wie folgt vertreten:

Kapital

TRENDCONCEPT VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, vertreten durch Herrn Lothar Rafalski, Administrateur Délégué.....	72.750,00 EUR
HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBURG S.A., vertreten durch Herrn Eberhard Heck, Administrateur Délégué.....	2.250,00 EUR
	75.000,00 EUR

Damit sind 100% des Kapitals vertreten. Die Generalversammlung ist beschlußfähig.

Zu Punkt 1

Die Versammlung wählt Herrn Lothar Rafalski zum Vorsitzenden, Herrn Horst Baumann zum Protokollführer und Frau Alexa Gasper zur Stimmenzählerin der heutigen Generalversammlung.

Zu Punkt 2

Die Versammlung nimmt den Bericht des Verwaltungsrates (Anhang I) entgegen.

Zu Punkt 3

Die Versammlung genehmigt einstimmig die vom Verwaltungsrat innerhalb der vorgeschriebenen Frist aufgestellte Bilanz per 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003.

Zu Punkt 4

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates, den Gewinn des Geschäftsjahres von EUR 28.905,66 auf neue Rechnung vorzutragen.

Zu Punkt 5

Die Generalversammlung beschliesst keine Tantieme an den Verwaltungsrat für das Jahr 2003 zu zahlen.

Zu Punkt 6

Herr Lothar Rafalski beantragt, den Verwaltungsrat zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Verwaltungsrat ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 7

Herr Lothar Rafalski beantragt, den Wirtschaftsprüfer BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Wirtschaftsprüfer ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 8

Die Generalversammlung bestellt die BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2004. Der Vorsitzende schließt die Generalversammlung gegen 10.30 Uhr.

Luxemburg, den 12. Mai 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzählerin

Anwesenheitsliste

Für die Anteilinhaber:

1. TrendConcept VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH

970 Aktien (nom. 72.750,00 EUR) vertreten durch:

Herrn Lothar Rafalski

Unterschrift.

2. HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.

30 Aktien (nom. 2.250,00 EUR) vertreten durch:

Herrn Eberhard Heck

Unterschrift.

Luxemburg, den 12. Mai 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03556. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039310.3/850/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

**AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 49.366.

L'an deux mille quatre, le douze mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED HOLDING S.A., avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, constituée originellement sous la dénomination de AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 542 du 23 décembre 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49.366.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 459 du 25 août 1997 et aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald Neuman, préqualifié en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 600 du 4 août 2001.

La séance est ouverte à 14.15 heures, sous la présidence de Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Sophie Chenot, employée privée, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinquante actions (50) représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille dollars des Etat-Unis (USD 50.000,-), d'une valeur nominale de mille dollars des Etat-Unis (USD 1.000,-) chacune, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Refonte complète des statuts de la société.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de ladite société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise dénommée AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la société à l'étranger et l'adoption par la société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et en particulier dans toute société du groupe dont la Société fait partie ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra en particulier acquérir des titres négociables, et non-négociables de quelque nature que ce soit par voie d'apport, souscription, option, achat ou autrement et pourra les aliéner par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra emprunter ou collecter des fonds avec ou sans garantie et dans n'importe quelle devise par l'émission de billets à ordre, obligations, bons de caisse ou autrement.

La société pourra fournir des prêts, avances, garanties ou autres assistances financières pour satisfaire les besoins du Groupe sous réserve toutefois des limites imposées par la loi modifiée du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également acquérir (en propriété mais non sous licence) et exploiter tous brevets et tous droits de propriété accessoire qui sont raisonnablement nécessaires pour l'exploitation de ces brevets.

La société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

En général, la société pourra prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime directement ou indirectement utile pour la réalisation ou le développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding telle qu'elle a été modifiée.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille dollars des Etat-Unis (50.000,- USD), représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etat-Unis (1.000,- USD) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir, tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il est convoqué par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication. Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour et un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur le décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Houssa, A.-S. Chenot, S. Liégeois, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2004, vol. 898, fol. 13, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2004.

B. Moutrier.

(039315.3/272/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

AERONAUTICAL TECHNOLOGIES COMPANY LIMITED HOLDING S.A.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 49.366.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2004.

B. Moutrier.

(039316.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 24.708.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040118.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

INVESTCORP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 24.708.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société
tenue extraordinairement au siège social en date du 7 mai 2004*

- les comptes annuels au 30 juin 2003 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 30 juin 2003;

Luxembourg, le 7 mai 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02167. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040115.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

SFINGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 85.733.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour SFINGE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040312.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

SFINGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 85.733.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003 les mandats des Administrateurs Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, MM. Francesco Bellocchi, Jean Bodoni, Danilo Coppola et Christoph Kossmann ont été renouvelés pour la durée d'un an.

M. Danilo Coppola a été confirmé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Mme Manuela Alecci-Macalli.

Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour SFINGE, société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03163. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040120.3/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

RIOLA, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 26.907.

—
Par décision du conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour RIOLA, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D Hartmann.

(040185.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.824.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040211.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.824.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040213.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.824.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2001, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007. Dott. Pier Francesco Munari est confirmé dans sa fonction d'Administrateur-Délégué.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit

Mme Manuela Fischbach, Via Lavizzari 3, CH-6900 Lugano, Mme Hannelore Ritscher, Im Sachsenlager 7, D-60322 Frankfurt et Dott. Pier Francesco Munari, Administrateur-Délégué, Im Sachsenlager 7, D-60322 Frankfurt.

Le Commissaire aux Comptes est

Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040178.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.824.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., société anonyme holding
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040215.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.824.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2002, et avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social de la société a été converti de DEM 1.830.000,- en EUR 935.664,14. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 935.664,14 (neuf cent trente-cinq mille six cent soixante-quatre euros et quatorze cents), divisé en 1.830 (mille huit cent trente) actions, sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., société anonyme holding
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040195.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 56.824.

Les statuts coordonnés, enregistrés le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03165, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS AMBRA HOLDING S.A., société anonyme holding
EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040196.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004

En date du 28 avril 2004, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- de renouveler les mandats d'administrateur de Mme Claire Lambert, M. Antoine Gilson de Rouvreur, M. Gérard Lopez, M. Mark Tluszcz et M. Hans Jürgen Schmitz, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de réviseur d'entreprises, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040302.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

TRENDCONCEPT FUND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1720 Luxemburg, 2, rue Heine.
H. R. Luxemburg B 69.951.

Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 12. Mai 2004

Ort: 2, rue Heine, L-1720 Luxemburg
Beginn: 9.30 Uhr

Tagesordnung:

1. Bestellung des Vorsitzenden der Generalversammlung
2. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2003
3. Feststellung des Jahresabschlusses für das Geschäftsjahr 2003
4. Beschlussfassung über die Verwendung des Gewinns des Geschäftsjahres 2003
5. Beschlussfassung über die Zahlung einer Tantieme an den Verwaltungsratspräsidenten
6. Entlastung des Verwaltungsrates
7. Entlastung des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2003
8. Bestellung des Wirtschaftsprüfers für Geschäftsjahr 2004
9. Sonstiges

Die Aktionäre sind wie folgt vertreten:

Kapital

TRENDCONCEPT VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH, vertreten durch Herrn Lothar Rafalski, Administrateur Délégué	60.760,00 EUR
HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBURG S.A., vertreten durch Herrn Eberhard Heck, Administrateur Délégué	63.240,00 EUR
	<u>124.000,00 EUR</u>

Damit sind 100% des Kapitals vertreten. Die Generalversammlung ist beschlußfähig.

Zu Punkt 1

Die Versammlung wählt Herrn Lothar Rafalski zum Vorsitzenden, Herrn Horst Baumann zum Protokollführer und Frau Alexa Gasper zur Stimmzählerin der heutigen Generalversammlung.

Zu Punkt 2

Die Versammlung nimmt den Bericht des Verwaltungsrates (Anhang I) entgegen.

Zu Punkt 3

Die Versammlung genehmigt einstimmig die vom Verwaltungsrat innerhalb der vorgeschriebenen Frist aufgestellte Bilanz per 31. Dezember 2003 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003.

Zu Punkt 4

An die Anteilsinhaber wird eine Dividende in Höhe von EUR 12.400,00 ausgeschüttet.

Die Aktionäre entsprechen einstimmig dem Vorschlag des Verwaltungsrates, den Gewinn des Geschäftsjahres von EUR 31.434,08 auf neue Rechnung vorzutragen.

Zu Punkt 5

Die Generalversammlung beschließt keine Tantieme an den Verwaltungsrat für das Jahr 2003 zu zahlen.

Zu Punkt 6

Herr Lothar Rafalski beantragt, den Verwaltungsrat zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Verwaltungsrat ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 7

Herr Lothar Rafalski beantragt, den Wirtschaftsprüfer BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. zu entlasten. Die Versammlung erteilt daraufhin dem Wirtschaftsprüfer ohne Gegenstimmen Entlastung.

Zu Punkt 8

Die Generalversammlung bestellt die BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2004.

Zu Punkt 9

Herr Lothar Rafalski weist darauf hin, dass in einer Außerordentlichen Generalversammlung, die im Laufe des Sommers stattfindet, die Anhebung des Eigenkapitals auf das neue gesetzliche Minimum von EUR 125.000,00 vorgenommen werden wird.

Der Vorsitzende schließt die Generalversammlung gegen 10.00 Uhr.

Luxemburg, den 12. Mai 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Protokollführer / Stimmzählerin

Anwesenheitsliste

Für die Anteilinhaber:

1. TrendConcept VERMÖGENSVERWALTUNGS GmbH
490 Aktien (nom. 60.760,00 EUR) vertreten durch:
Herrn Lothar Rafalski

Unterschrift.

2. HAUCK & AUFHÄUSER BANQUIERS LUXEMBOURG S.A.
510 Aktien (nom. 63.240,00 EUR) vertreten durch:
Herrn Eberhard Heck

Unterschrift.

Luxemburg, den 12. Mai 2004.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Vorsitzender / Sekretär / Stimmzähler

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03606. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039312.3/850/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

DESROCHES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 63.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(040258.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

FALBALA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 47.528.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040259.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

MERCK-FINANZ HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.108.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour MERCK-FINANZ HOLDING AG, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040287.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

MERCK-FINANZ HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 9.108.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2004, le mandat du Commissaire aux Comptes KPMG AUDIT, société civile, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour MERCK-FINANZ HOLDING AG, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040162.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

COLBOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 97.571.

In the year two thousand four, on the third of May.

Before the undersigned Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of COLBOND HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on 27 November 2003, published in the Mémorial C of 2004, page 1898, (hereinafter referred to as «the Company»).

The meeting was opened by Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Patrice Hoffmann, attorney-at-law, residing in Luxembourg, the meeting elected as scrutineer Mrs Carine Lecoq, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital by an amount of eleven thousand six hundred forty-eight euros and seventy-five cents (EUR 11,648.75) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to forty-two thousand six hundred forty-eight euros and seventy-five cents (EUR 42,648.75) by creation of nine thousand three hundred nineteen (9,319) new ordinary shares all with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25);

2. Subscription by the current shareholders of the new ordinary shares by contribution in cash as follows:

Shareholder	Number of shares
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P.	5,283
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) L.P.	1,706
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED.	1,864
CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED	466
Total:	9,319

3. Introduction of an authorized capital of an amount of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) ordinary shares all with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, authorizing the board of directors, during a period of five years ending 3 May 2009, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of one hundred sixty-seven thousand six hundred forty-eight euros and seventy-five cents (EUR 167,648.75), this authorized capital may only be used by conversion of the convertible bonds and the authorized capital shall be exclusively reserved for the holders of convertible bonds;

4. Authorization to the board of directors to issue up to one hundred thousand (100,000) convertible bonds with authority to determine the terms and conditions of those convertible bonds;

5. Amendment of the provisions of article 5.1 and 5.2 of the articles of association and introduction of a new article 5.3;

6. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously resolves to increase the share capital by an amount of eleven thousand six hundred forty-eight euros and seventy-five cents (EUR 11,648.75) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) to forty-two thousand six hundred forty-eight euros and seventy-five cents (EUR 42,648.75) by creation of nine thousand three hundred nineteen (9,319) new ordinary shares all with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25);

Subscription - Payment

The current shareholders of the Company declared to exercise their preferential subscription right as follows:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II LP, a limited partnership formed under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, here represented by its General Partner, CVC european Equity II Limited, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401, itself represented by Gérard Maîtrejean as stated here below;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) LP, a limited partnership formed under the laws of Jersey, having its registered office at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its General Partner, CVC european Equity II Limited, 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 70401, itself represented by Gérard Maîtrejean as stated here below,

- CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of England, having its registered office at 4 Royal Mint Court EC3N4HJ London, England, registered with the Company House of England and Wales under number 3141022, itself represented by Gérard Maîtrejean as stated below;

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1 Penns Way, Operations 1 Building, Newcastle Corporate Commons, Newcastle, Delaware 19720, United States of America, registered in the State of Delaware with authentication number 0075117, itself represented by Gérard Maîtrejean as stated here below;

all here represented by Gérard Maîtrejean, prenamed, by virtue of four (4) proxies established in April 2004, which declare to subscribe for the nine thousand three hundred nineteen (9,319) newly issued ordinary shares, in the following amounts and proportions:

Shareholder	Number of shares
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P.	5,283
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) L.P.	1,706
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED	1,864
CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED	466
Total	9,319

All the newly issued shares have been fully-paid-up in cash, so that the amount of eleven thousand six hundred forty-eight euros and seventy-five cents (EUR 11,648.75) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

As a result of this first resolution, Article 5.1 (Capital) is modified and now reads as follows:

«**Art. 5.1** The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 42,648.75 (forty-two thousand six hundred forty-eight euros and seventy-five cents) divided into 34,119 ordinary shares all with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five Cent) per share.»

Second resolution

The general meeting decides unanimously to introduce an authorized capital of an amount of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) ordinary shares all with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, authorizing the board of directors, during a period of five years ending 3 May 2009, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital up to a total amount of one hundred sixty-seven thousand six hundred forty-eight euros and seventy-five cents (EUR 167,648.75), this authorized capital may only be used by conversion of the convertible bonds and the authorized capital shall be exclusively reserved for the holders of convertible bonds.

Third resolution

As a consequence of the second resolution, the general meeting decides unanimously to renumber article 5.2 of the articles of association, which becomes article 5.3 and to introduce a new article 5.2 which shall read as follows:

5.2 Authorised Capital. Besides and apart from the subscribed capital, the authorised capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) ordinary shares all with a par value of EUR 1.25 (one euro twenty-five cents) per share.

Subject to the provisions of the present Article, the board of directors is authorised, during a period of five years, ending on May 3, 2009, to increase once or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital up to a total amount of one hundred sixty-seven thousand six hundred forty-eight euros and seventy-five cents (EUR 167,648.75).

The authorised capital may only be used by conversion of the convertible bonds and the authorised capital shall be exclusively reserved for the holders of convertible bonds.

The board of directors is specifically authorised to determine the terms and conditions of the convertible bonds as it deems appropriate.

Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine in the terms and conditions of the convertible bonds.

The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.3 Shares. The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the

transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Fourth resolution

The general meeting decides unanimously to authorize the board of directors to issue up to one hundred thousand (100,000) convertible bonds with authority to determine the terms and conditions of those convertible bonds and their conversion rights.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,400.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLBOND HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 27 novembre 2003, publié au Mémorial C de 2004, page 1898 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Patrice Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Lecoq, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de onze mille six cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 11.648,75) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à quarante-deux mille six cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 42.648,75) par la création de neuf mille trois cent dix-neuf (9.319) nouvelles actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25);

2. Souscription par les actionnaires actuels aux nouvelles actions ordinaires par contribution en numéraire comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P.	5.283
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) L.P.	1.706
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED.	1.864
CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED	466
Total:	9.319

3. Introduction d'un capital autorisé d'un montant fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, autorisant le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 mai 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de cent soixante-sept mille six cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 167.648,75), ce capital autorisé peut seulement être utilisé par la conversion des obligations convertibles et le capital autorisé doit être exclusivement réservé aux porteurs des obligations convertibles;

4. Autorisation au conseil d'administration d'émettre cent mille (100.000) obligations convertibles avec le pouvoir de déterminer les droits et conditions relatifs à ces obligations convertibles;

5. Modification des dispositions des articles 5.1 et 5.2 des statuts de la Société et l'introduction d'un nouvel article 5.3;

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, il apparaît que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter de capital social d'un montant de onze mille six cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 11.648,75) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à quarante-deux mille six cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 42.648,75) par la création de neuf mille trois cent dix-neuf (9.319) nouvelles actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25);

Souscription - Libération

Les actionnaires actuels de la Société déclarent exercer leur droit préférentiel de souscription comme suit:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P., une limited partnership de droit de Delaware, ayant son siège social au 1013 Center Road, Wilmington, Delaware 19805, USA, représentée par son General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, ayant son siège social au 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401, elle-même représentée par Gérard Maîtrejean comme indiqué ci-dessous;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) L.P., une partnership de droit de Jersey, ayant son siège social au 18, Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, représentée par son General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY II LIMITED, ayant son siège social au 18 Grenville Street, PO Box 87, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 70401, elle-même représentée par Gérard Maîtrejean comme indiqué ci-dessous;

- CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, une société de droit de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social One Penn's Way, Operations One Building, New Castle Corporate Commons, New Castle, Delaware 19720, etats-Unis d'Amérique, enregistrée dans l'état de Delaware sous le numéro 0075117, représentée par Gérard Maîtrejean comme indiqué ci-dessous;

- CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED, ayant son siège social au 4, Royal Mint Court, London EC3N 4HJ, United Kingdom, enregistrée auprès du Company House of England and Wales sous le numéro 3141022, représentée par Gérard Maîtrejean comme indiqué ci-dessous;

tous représentés par Gérard Maîtrejean, prénommée, en vertu de quatre (4) procurations établies en avril 2004, qui déclarent souscrire aux neuf mille trois cent dix-neuf (9.319) nouvelles actions ordinaires, selon les montants et dans les proportions suivantes:

Actionnaire	Nombre d'actions
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II L.P.	5.283
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS II (JERSEY) L.P.	1.706
CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED	1.864
CAPITAL VENTURES NOMINEES LIMITED	466
Total:	9.319

Toutes les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de onze mille six cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 11.648,75) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, par une certificat de blocage de la banque.

Il résulte de cette première résolution, que l'Article 5.1 (Capital) est modifié et doit être lu comme suit:

«**Art. 5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 42.648,75 (quarante-deux mille six cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents) divisé en 34.119 actions ordinaires, toutes d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'introduire un capital autorisé d'un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, autorisant le conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 3 mai 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé jusqu'à un montant total de cent soixante-sept mille six cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 167.648,75), ce capital autorisé peut seulement être utilisé par la conversion des obligations convertibles et le capital autorisé doit être exclusivement réservé aux porteurs des obligations convertibles.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'assemblée générale décide à l'unanimité de procéder à la renumérotation de l'article 5.2. des statuts de la Société qui devient article 5.3 et d'introduire un nouvel article 5.2 qui sont modifiés et doivent être lus comme suit:

5.2 Capital autorisé. A côté et en sus du capital social souscrit, le capital autorisé de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cent mille (100.000) actions ordinaires, toutes ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) par action.

Sous réserve des dispositions du présent article, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 3 mai 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé d'un montant total de cent soixante-sept mille six cent quarante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 167.648,75).

Le capital autorisé peut seulement être utilisé par la conversion des obligations convertibles et le capital autorisé doit être exclusivement réservé aux porteurs des obligations convertibles.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à déterminer les termes et conditions de ces obligations convertibles comme cela lui semble opportun.

De telles augmentations de capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, suivant la décision du conseil d'administration, dans les termes et conditions des obligations convertibles.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.3 Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'autoriser le conseil d'administration à émettre cent mille (100.000) obligations convertibles avec le pouvoir de déterminer les droits et conditions relatifs à ces obligations convertibles ainsi que les droits de conversion.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Maîtrejean, P. Hoffmann, C. Lecoq, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2004, vol. 21CS, fol. 10, case 6. – Reçu 116,49 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

J. Delvaux.

(040369.3/208/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

COLBOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.571.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 mai 2004, actée sous le n° 258 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(040373.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

FINANTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.316.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040261.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

STAR VENTURE I S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 77.547.

In the year two thousand and four, on the fifth of May.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in fact of the board of directors of STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Unlimited Shareholder of the company, by virtue of a resolution taken by the board of directors in its meeting held on April 23, 2004; copy of the minutes of said meeting, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company STAR VENTURE I S.c.p.A., having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, Registered with the «Registre de Commerce et des Sociétés» in Luxembourg under section B, number 77.547, was incorporated by deed of the undersigned notary on August 11, 2000, published in the Mémorial C, number 85 of February 6, 2001; the articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 19, 2002, published in the Mémorial C, number 174 of February 19, 2003.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the Company has an issued capital of seven hundred and seven thousand nine hundred euro (707,900.- EUR) divided into one hundred and forty-one thousand five hundred and eighty (141,580) shares, comprising:

(i) one hundred and sixteen thousand five hundred and eighty (116,580) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each («A Shares»);

(ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder ('B Shares').

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of fifty-seven million seven hundred and seven thousand one hundred euro (57,707,100.- EUR) have been paid on the A Shares.

The Company has an authorised share capital of two million two hundred and fifty thousand euro (2,250,000.- EUR) divided into four hundred thousand (400,000) A Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each, and fifty thousand (50,000) B Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares and B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of sixty thousand three hundred euro (60,300.- EUR) so as to raise it from its present amount of seven hundred seven thousand nine hundred euro (707,900.- EUR) to seven hundred and sixty eight thousand two hundred euro (768.200.- EUR) by the issue of twelve thousand sixty (12,060) Class A Shares of a nominal value of five euro (5.- EUR) each without reserving to the existing shareholders the preferential right to subscribe for the new shares.

The twelve thousand sixty (12,060) Class A Shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows at an issue price of five hundred euro (500.- EUR), corresponding to five euro (5.- EUR) for the nominal value and four hundred and ninety five euro (495.- EUR) for the share premium:

1. six hundred (600) A Shares have been subscribed by AZUFIN S.A., with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of three thousand euro (3,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and ninety-seven thousand euro (297,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

2. three hundred (300) A Shares have been subscribed by BANCA INTESA S.p.A., with registered office at Via Monte di Pietà 8, I-20100 Milano (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

3. three hundred (300) A Shares have been subscribed by BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l., with registered office at Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

4. three hundred (300) A Shares have been subscribed by CASSA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.A., with registered office at Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

5. one thousand two hundred (1,200) A Shares have been subscribed by EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, with registered office at A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Ireland), and fully paid in by a contribution in cash of six thousand euro (6,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of five hundred and ninety-four thousand euro (594,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

6. seven hundred eighty (780) A Shares have been subscribed by UNIGRA INTERNATIONAL S.A., with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1721 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of three thousand nine hundred euro (3,900.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of three hundred and eighty-six thousand one hundred euro (386,100.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

7. six hundred (600) A Shares have been subscribed by SELVA S.A., with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of three thousand euro (3,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and ninety-seven thousand euro (297,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

8. six hundred (600) A Shares have been subscribed by ALETTI MERCHANT S.p.A., with registered office at Piazza Missori 3, I-20123 Milano (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of three thousand euro (3,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and ninety-seven thousand euro (297,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

9. one thousand two hundred (1,200) A Shares have been subscribed by FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., with registered office at 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of six thousand euro (6,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of five hundred and ninety-four thousand euro (594,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

10. three hundred (300) A Shares have been subscribed by MASTAR INVEST S.A., with registered office at 3, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

11. three hundred sixty (360) A Shares have been subscribed by MAYLUX S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and seventy-eight thousand two hundred euro (178,200.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

12. three hundred (300) A Shares have been subscribed by MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., with registered office at Via Borromei 5, I-20123 Milano (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

13. three hundred (300) A Shares have been subscribed by MGO LUX S.A., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

14. three hundred (300) A Shares have been subscribed by MONTEPASCHI VITA S.p.A., with registered office at Via Aldo Fabrizi 9, I-00128 Roma (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

15. three hundred (300) A Shares have been subscribed by ONIVAL INTERNATIONAL S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

16. three hundred (300) A Shares have been subscribed by PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, with registered office at Rua da Cooperativa Agricola BL D 2° C, 9050 - 017 Funchal (Madeira), and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

17. three hundred (300) A Shares have been subscribed by RE SOLE S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

18. three hundred (300) A Shares have been subscribed by SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.p.A., with registered office at Corso Galileo Galilei 12, I-10126 Torino (Italy), and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

19. four hundred and twenty (420) A Shares have been subscribed by STAR INVESTORS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of two thousand one hundred euro (2,100.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and seven thousand nine hundred euro (207,900.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

20. three hundred (300) A Shares have been subscribed by STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred

euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

21. three hundred (300) A Shares have been subscribed by VINIFIN INTERNATIONAL S.A., with registered office at 17, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

22. three hundred (300) A Shares have been subscribed by SAVIZOR HOLDING S.A., with registered office at 23, avenue Monterey, L-2951 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

23. one thousand eight hundred (1,800) A Shares have been subscribed by VEGASTAR S.A., with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of nine thousand euro (9,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of eight hundred and ninety-one thousand euro (891,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares;

24. three hundred (300) A Shares have been subscribed by WORLD STAR INVESTMENTS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, and fully paid in by a contribution in cash of one thousand five hundred euro (1,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one hundred and forty-eight thousand five hundred euro (148,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

The amounts of sixty thousand three hundred euro (60,300.- EUR) in capital and five million nine hundred and sixty-nine thousand seven hundred euro (5,969,700.- EUR) as issue premium, totalising six million and thirty thousand euro (6,030,000.- EUR) paid up in cash by the subscribers are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the two first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«Art. 5. Share Capital. two first paragraphs. The Company has an issued capital of seven hundred and sixty-eight thousand two hundred euro (768,200.- EUR) divided into one hundred and fifty-three thousand six hundred and forty (153,640) shares, comprising:

(i) one hundred and twenty-eight thousand six hundred and forty (128,640) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each («A Shares»);

(ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of sixty-three million six hundred and seventy-six thousand eight hundred euro (63,676,800.- EUR) have been paid on the A Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 64,500.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French Version:

L'an deux mille quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Actionnaire Commandité de la société, en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration en sa réunion du 23 avril 2004; copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société STAR VENTURE I S.c.p.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 77.547, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 85 du 6 février 2001; les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 174 du 19 février 2004.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social émis est de sept cent sept mille neuf cents euros (707.900.- EUR) divisé en cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingts (141.580) actions comprenant:

i) cent seize mille cinq cent quatre-vingts (116.580) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5.- EUR) chacune («Actions A»);

ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cinquante-sept millions sept cent sept mille cent euros (57.707.100,- EUR) ont été payées sur les Actions A.

La Société a un capital autorisé de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000,- EUR) divisé en quatre cent mille (400.000) Actions A ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune et cinquante mille (50.000) Actions B ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A et B.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A et B durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de soixante mille trois cents euros (60.300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent sept mille neuf cents euros (707.900,- EUR) à sept cent soixante-huit mille deux cents euros (768.200,- EUR) par l'émission de douze mille soixante (12.060) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel pour souscrire les nouvelles actions.

Les douze mille soixante (12.060) Actions de Catégorie A ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit à un prix d'émission de cinq cents euros (500,- EUR), correspondant à cinq euros (5,- EUR) pour la valeur nominale et à quatre cent quatre-vingt-quinze euros (495,- EUR) pour la prime d'émission:

1. Six cents (600) Actions A ont été souscrites par AZUFIN S.A., avec siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois mille euros (3.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (297.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

2. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par BANCA INTESA S.p.A., avec siège social à Via Monte di Pietà 8, I-20100 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

3. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l., avec siège social à Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

4. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par CASSA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.A., avec siège social Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

5. Mille deux cents (1.200) Actions A ont été souscrites par EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, avec siège social chez A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Irlande) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six mille euros (6.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent quatre-vingt-quatorze mille euros (594.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

6. Sept cent quatre-vingts (780) Actions A ont été souscrites par UNIGRA INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1721 Luxembourg, et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois mille neuf cents euros (3.900,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent quatre-vingt-six mille cent euros (386.100,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

7. Six cents (600) Actions A ont été souscrites par SELVA S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois mille euros (3.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (297.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

8. Six cents (600) Actions A ont été souscrites par ALETTI MERCHANT S.p.A., avec siège social Piazza Missori 3, I-20123 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois mille euros (3.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (297.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

9. Mille deux cents (1.200) Actions A ont été souscrites par FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six mille euros (6.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent quatre-vingt-quatorze mille euros (594.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

10. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par MASTAR INVEST S.A., avec siège social au 3, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

11. Trois cent soixante (360) Actions A ont été souscrites par MAYLUX S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille huit cents euros (1.800,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent soixante-dix-huit mille deux cents euros (178.200,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

12. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par MELIORBANCA GALLO & C. S.P.A., avec siège social Via Borromei 5, I-20123 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

13. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par MGO LUX S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

14. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par MONTEPASCHI VITA S.p.a., avec siège social Via Aldo Fabrizi 9, I-00128 Roma (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

15. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par ONIVAL INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

16. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, avec siège social Rua da Cooperativa Agricola BL D 2° C, 9050 - 017 Funchal (Madeira) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

17. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par RE SOLE S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

18. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.p.A., avec siège social à Corso Galileo Galilei 12, I-20126 Torino (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

19. Quatre cent vingt (420) Actions A ont été souscrites par STAR INVESTORS S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cent euros (2.100,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent sept mille neuf cents euros (207.900,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

20. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

21. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par VINIFIN INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 17, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

22. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par SAVIZOR HOLDING S.A., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2951 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

23. Mille huit cents (1.800) Actions A ont été souscrites par VEGASTAR S.A., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de neuf mille euros (9.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant huit cent quatre-vingt-onze mille euros (891.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

24. Trois cents (300) Actions A ont été souscrites par WORLD STAR INVESTMENTS S.A., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cent quarante-huit mille cinq cents euros (148.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

Les montants de soixante mille trois cents euros (EUR 60.300,-) en capital et cinq millions neuf cent soixante-neuf mille sept cents euros (EUR 5.969.700,-) en primes d'émission, totalisant six millions trente mille euros (EUR 6.030.000,-), payés en espèces par les souscripteurs sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital. deux premiers alinéas.** La Société a un capital émis de sept cent soixante-huit mille deux cents euros (EUR 768.200,-) divisé en cent cinquante-trois mille six cent quarante (153.640) actions comprenant:

- i) cent vingt-huit mille six cent quarante (128.640) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune («Actions A»);
- ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de soixante-trois millions six cent soixante-seize mille huit cents euros (EUR 63.676.800,-) ont été payées sur les Actions A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ EUR 64.500,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Keereman, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 49, case 9. – Reçu 60.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

P. Frieders.

(040437.3/212/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 48.237.

L'an deux mil quatre, le cinq mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Pétange sous la dénomination de INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A.H. - R.C. B N° 48.237, constituée suivant acte reçu par Maître d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 454 du 14 novembre 1994.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Karine Bocard, juriste, demeurant au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Jacquemart, licenciée en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la Société du 81, rue J.B. Gillardin, L-4701 Pétange, au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et modification subséquente du 2^{ème} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2) Démission et décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes actuels

3) Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration

4) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

En conséquence, le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Sa durée est illimitée.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, avec effet au 30 mars 2004 respectivement 3 mai 2004, à savoir:

- Monsieur Jean Weinsberg,
- Monsieur René Weinsberg,
- Monsieur Pascal Wagner, et, par vote spécial elle leur donne décharge pour leur mandat jusqu'à ces dates.

Sont nommés en leur remplacement, avec effet à partir du 30 mars 2004:

- Mademoiselle Marilynne Lai, employée privée, née le 16 novembre 1976 à Thionville, demeurant au 146, avenue des Deux Fontaines, F-57140 Woippy,
- Mademoiselle Eveline Lai, employée privée, née le 24 septembre 1979 à Thionville, demeurant au 53, rue de la Gare, F-57190 Florange,
- Maître Karine Bicard, juriste, née le 8 mai 1969 à Metz, demeurant au 100, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire en son sein Mademoiselle Marilynne Lai, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, avec effet au 3 mai 2004, à savoir BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. et par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à cette date.

Est nommée en son remplacement, avec effet à partir du 3 mai 2004, CYBERIA LIMITED, R.C. Tortola N° IBC 48 1738, une société avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Mademoiselle Marilynne Lai, préqualifiée, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. Bicard, N. Jacquemart, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2004, vol. 21CS, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(040374.3/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 48.237.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 549 du 5 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(040375.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 30.350.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 27 avril 2004

En date du 27 avril 2004, le Conseil d'Administration de ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. a décidé:

- d'accepter la démission de M. Renzo Guibergia en qualité d'administrateur en date du 22 avril 2004

Luxembourg, le 27 avril 2004.

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040311.3/1024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

FORTERESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.117.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040262.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

GALLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.111.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040263.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

J.M.R. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.735.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040264.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

KEOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 85.734.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour KEOPE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040310.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

KEOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 85.734.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Christoph Kossmann au Conseil d'Administration a été ratifiée. Les mandats des Administrateurs MM. Guy Baumann, Guy Kettmann et Christoph Kossmann ont été renouvelés pour la durée d'un an. AUDIT TRUST S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Mme Manuella Alecci-Macalli. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour KEOPE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040154.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.011.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040271.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

EUROPEAN CREDIT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 72.192.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040279.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

NEW TECH VENTURE CAPITAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 74.726.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040282.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

CASTOR ET POLLUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.770.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2004

En date du 7 mai 2004, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003, après avoir ratifié le paiement d'un dividende de EUR 7,80 par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002 aux actions de distribution (la date ex-dividende était le 26 août 2003 et le paiement a été effectué le 28 août 2003 aux actionnaires inscrits au registre à la clôture du 25 août 2003),
- de renouveler les mandats de M. Charles Hamer, M. Thierry Rochelle et M. Jacques Mahaux en qualité d'administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03211. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040285.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

GENERALI ASSET MANAGERS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.432.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03269, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signatures.

(040320.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

INDOLUX PRIVATE PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.922.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2004

En date du 13 avril 2004, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003
- d'élire M. Michel de Robillard en qualité de nouvel administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de renouveler les mandats de MM. Charles Hamer, Jacques Mahaux, Thierry Rochelle, Hugh Russell, Pierre Huot, Rune Sagbraaten, Frédéric Van Swieten et Mme Marie-Claire Achenne en qualité d'administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 3 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040291.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2004

En date du 7 mai 2004, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003, après avoir ratifié le paiement d'un dividende de DKK 180,- par action de distribution (la date ex-dividende était le 10 décembre 2003 et le paiement a été effectué le 15 décembre 2003 aux actionnaires inscrits au registre à la clôture du 9 décembre 2003),
- de renouveler les mandats de M. Charles Hamer, M. Thierry Rochelle et M. Jacques Mahaux en qualité d'administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 10 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040294.3/1024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

BALNY, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 62.557.

Il résulte de trois lettres de démission du 10 mai 2004, que MM. Thierry Fleming, Luc Hansen, et John Seil ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et BALNY, en date du 19 juillet 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03591. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040337.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

LUX INTERNATIONAL STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 52.470.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mars 2004

En date du 26 mars 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003, après avoir payé un dividende de EUR 40,- par action de distribution (Private Class) du compartiment Income Euro pour l'exercice clos le 31 décembre 2002
- d'élire M. Michel de Robillard en qualité de nouvel administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de renouveler les mandats de M. Hugh Russell, M. Pierre Huot, M. Charles Hamer, Mme Marie-Claire Achenne, M. Jacques Mahaut, M. Thierry Rochelle et M. Rune Sagbraaten et M. Frédéric Van Swieten en qualité d'administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040298.3/1024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

UBP MULTIFUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2004

En date du 7 avril 2004, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- d'accepter la démission de M. Philipp Hildebrand en date du 30 juin 2003.
- d'accepter la démission de M. David St George en date du 31 juillet 2003 et de ratifier la cooptation de M. Ronald Richter.
- de renouveler les mandats de MM. André Gigon, Antoine Gilson de Rouvieux, Ronald Richter, Eric Stilmant et Mme Katia Coudray Cornu en qualité d'administrateur de la SICAV, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040304.3/1024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

EUROPEAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 60.621.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour EUROPEAN INVESTMENT S.A., société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040327.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2004

En date du 14 avril 2004, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- de reconduire le mandat de MM. Italo Zito, Vittorio Ghidella, Renzo Triulzi et Antoine Gilson de Rouvrex en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- d'élire DELOITTE S.A. en qualité de réviseur d'entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040307.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

VG ADVISORS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.530.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2004

En date du 14 avril 2004, l'Assemblée Générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- de reconduire le mandat de MM. Italo Zito, Vittorio Ghidella, Renzo Triulzi et Antoine Gilson de Rouvrex en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005,
- d'élire DELOITTE S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040309.3/1024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS NIC OLINGER PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 18.760.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire, tenue au siège social de la société à Foetz extraordinairement en date du 27 avril 2004 à 9.00 heures

Elections statutaires:

Les actionnaires remercient M. Molitor pour ses loyaux services rendus et acceptent sa démission comme commissaire aux comptes.

Est élu commissaire aux comptes de la société, la SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., domiciliée à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur le bilan de l'exercice 2006.

Foetz, le 27 avril 2004.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040389.3/832/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

ReLanCe S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.496.

Le siège social de la société fixé au 5, boulevard de la Foire, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040339.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

ReLanCe S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.496.

Il résulte de lettres de démission datées du 4 mai 2004, que MM. John Seil, Pierre Lentz et Reno Maurizio Tonelli ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040353.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

MARCH EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 89.116.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 mai 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Johannes Frey, directeur financier, demeurant au 264, rue Laurel Road, CT 06840 New Canaan, Etats-Unis d'Amérique.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005:

- KPMG AUDIT, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, réf. LSO-AQ02458. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040328.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

DE L'ISLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 37.104.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2004 que:

- M. Alain Koestenbaum, M. Jamie Edward Thomson et INTERMANAGEMENT SERVICES Ltd ont démissionné de leur fonctions d'administrateurs avec effet immédiat

- FIDINAM FIDUCIAIRE S.A. a été révoquée de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat

- Les nouveaux administrateurs de la société sont dorénavant les suivants:

1- M. Philippe Houman, avocat, demeurant à CH-1204 Genève, 6, cours de Rive, Président et Administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

2- M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

3- STRONG MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à 21/22 Maluaga, P.O. Box 71, Alofi, Niue.

4- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé comme commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

- Le siège social a été transféré avec effet immédiat au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 mai 2004

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03110. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040330.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

EUROPE BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 77.505.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire de la société, tenue au siège social de la société extraordinairement en date du 27 avril 2004 à 11.30 heures

Elections statutaires:

Les actionnaires remercient M. Molitor pour ses loyaux services rendus et acceptent sa démission comme Administrateur de la société.

Est nommé Administrateur, M. Claude Mack, né à Luxembourg le 29 juillet 1968 et demeurant à L-8123 Bridel, 13, Bein den 5 Buchen. Son mandat prendra effet à partir du 27 avril 2004 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur le bilan de l'exercice 2006.

Est élu commissaire aux comptes de la société, la SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., domiciliée à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, en remplacement de M. Charles Ensich, expert comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à L-9053 Ettelbrück, 53, Avenue J.-F. Kennedy. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur le bilan de l'exercice 2006.

Les mandats des administrateurs M. Gustave Welter et M. François Lingen sont prolongés pour une période de 3 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur le bilan de l'exercice 2006.

Foetz, le 27 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040387.3/832/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

CORAVIT AG & CO KG, Kommanditgesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 251, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 28.718.

Der Sitz der Gesellschaft ist

251, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Luxembourg, den 13. Mai 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03594. – Reçu 14 euros.

Unterschrift.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040372.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

GE UK FINANCING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social USD 200.200,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 67.038.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

1. L'Assemblée Générale approuve le bilan, le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2003 est de USD 11.511.619,-. L'Assemblée Générale décide de prélever un montant de USD 6.041,- de ces bénéfices pour l'affecter au poste de réserve pour réduction de l'impôt sur la fortune et de reporter le solde à l'exercice suivant.

2. L'Assemblée Générale donne décharge aux gérants pour l'exercice 2003.

3. L'Assemblée Générale nomme comme gérants:

- Stephen M. Parks, né le 23 février 1958, Illinois, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431 Etats-Unis,

- Robert E. Malitz, né le 15 juin 1959 à Illinois, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 12 Corporate Woods Boulevard, 3rd Floor, Albany, NY 12211, Etats-Unis,
 - Teunis Chr. Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,
 - Mark D. Andrews, né le 5 mars 1973 à Port Perry, Canada, avec adresse professionnelle à Columbia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11 Bermuda.
- Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. C. Akkerman / S. M. Parks
Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040409.3/850/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS NIC OLINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 51.910.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire, tenue au siège
de la société à Foetz extraordinairement en date du 27 avril 2004 à 8.30 heures*

Elections statutaires:

Les actionnaires remercient M. Molitor pour ses loyaux services rendus et acceptent sa démission comme commissaire aux comptes.

Est élue commissaire aux comptes de la société, la SRE SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., domiciliée à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur le bilan de l'exercice 2006.

Foetz, le 27 avril 2004.

Pour copie sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2004, réf. DSO-AQ00017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040390.3/832/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

GIOTTO VENTQUATTRO DI VALERIA SEGRE E C. S.E.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 95.483.

L'an deux mille quatre, le onze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Valeria Segre, retraitée, demeurant à Via Antonio Gramsci n° 28, Rome, Italie,
 - 2) Monsieur Mark Richard Gentili, chef d'entreprise, demeurant au 48 Queensdale Road, Londres, Royaume-Uni,
- tous les deux ici représentés par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 4 mai 2004.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société en commandite simple établie à Luxembourg-Kirchberg sous la dénomination de GIOTTO VENTQUATTRO DI VALERIA Segre E C. S.e.c.s., avec siège secondaire à Rome (Italie), Piazza Acilia n° 4, constituée en date du 15 avril 2003 suivant acte reçu par Maître Filippo Corigliano, notaire de résidence à Rome, et inscrite auprès de la C.C.I.A.A. Rome sous le N° 1036955 REA, code fiscal 07505921002, et dont le siège principal a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 27 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1018 du 2 octobre 2003.

- Que le capital social est actuellement fixé à EUR 4.000,- (quatre mille euros), représenté par 2 (deux) parts sociales dont 1 (une) part de commandité de EUR 2.000,- (deux mille euros) et 1 (une) part de commanditaire de EUR 2.000,- (deux mille euros) chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises par les associés de la Société lors de deux actes notariés passés devant notaire à Rome le 10 septembre 2003.

2. Confirmation de l'augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 2.060.150,- ainsi que de sa libération par des apports en nature.

3. Ratification de cession de participation.
4. Fixation d'une valeur égale pour les parts dans la Société et adaptation du nombre de celles-ci.
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.
6. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les résolutions prises par les associés de la Société lors de deux actes notariés passés à Rome le 10 septembre 2003 par-devant Maître Filippo Corigliano, notaire de résidence à Rome, sont confirmées.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital de la Société à concurrence de EUR 2.060.150,- pour le porter de son montant actuel de EUR 4.000,- à EUR 2.064.150,- décidée en date du 10 septembre 2003 ainsi que sa libération par des apports en nature est confirmée.

Les associés constatent par ailleurs:

- a) Que la participation dans ladite augmentation de capital a été la suivante:
 - à concurrence de EUR 384.400,- par Madame Valeria Segre, préqualifiée;
 - à concurrence de EUR 537.900,- par Monsieur Mark Richard Gentili, préqualifié;
 - à concurrence de EUR 1.137.850,- par Monsieur Luigi Antonio Caccamo, ingénieur, né à Messine le 12 juin 1960 et résidant à Rome, viale Giotto n° 24.
- b) Que la libération a été opérée moyennant apport en nature de la propriété des immeubles suivants, conformément aux termes d'un «atto di conferimento» reçu en date du 10 septembre 2003 par Maître Filippo Corigliano, notaire à Rome, lequel acte restera annexé au présent acte pour en faire partie intégrante:

Désignation et origine de propriété

1) appartement situé à Rome, Viale Giotto n° 24, portant le numéro 1 (un), au rez-de-chaussée, composé d'un dégagement avec entrée de service, deux chambres, cuisine et bain, pour une surface couverte brute d'environ 44 m² et ayant comme dépendance un jardin au même niveau d'environ 66 m², contigu au nord à une rampe d'accès au garage, à l'est à un escalier et un couloir, au sud au retrait du Viale Giotto et à l'ouest au retrait de la Via L.B. Alberti.

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de la Commune de Rome au feuillet 519, parcelle 331, sub. B-16, Viale Giotto n° 24, rez-de-chaussée, Z. C. 2, Catégorie A/2, 2^{ème} classe, 4 pièces, R.C. 1 1.012,26 Euros.

Ladite source de revenu appartient à Segre Valeria et Gentili Mark Richard à hauteur d'1/2 chacun; elle est apportée pour une valeur de 111.300 Euros (cent onze mille trois cents/00 Euros) et provient de la succession de Gentili Monica, décédée à Rome le 19 février 1999, déclaration de succession numéro 13 volume 18 342;

2) appartement situé à Rome, Viale Giotto n° 24, portant le numéro 2 (deux), situé au rez-de-chaussée, composé d'un dégagement avec entrée de service, deux chambres, cuisine, débarras et salle de bains, pour une surface couverte brute d'environ 67 m² et ayant pour dépendance un jardin au même niveau d'environ 66 m², contigu au nord à une rampe d'accès au garage, à l'est à une autre copropriété, au sud au retrait du Viale Giotto et, à l'ouest, à un escalier et un couloir.

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de la Commune de Rome au Feuillet 519, parcelle 331, sub. 2-15, Viale Giotto n° 24, rez-de-chaussée, Z. C. 2, Catégorie A/2, 2^{ème} classe, 4,5 pièces, R.C. 1.138,79 Euros.

Cette source de revenu appartient entièrement à M. Gentili Mark Richard, elle est apportée pour une valeur de 125.300 Euros (cent vingt-cinq mille trois cents/00 Euros) et elle lui est parvenue par acte d'achat-vente dressé par M^e Roberto Armati, Notaire à Rome, en date du 26 juillet 1995, enregistré au bureau des actes privés de Rome en date du 9 août 1995 sous le n° 2V-3100;

3) appartement situé à Rome, Viale Giotto n° 24, portant le numéro 3 (trois), situé aux premier et deuxième étages, composé de cinq pièces, dégagement avec entrée de service, huit chambres, cuisine, quatre salles de bains et trois balcons au même niveau d'environ 12 m², d'une surface couverte brute d'environ 168 m², contigu au nord à une rampe d'accès au garage, à l'est à une autre copropriété, au sud au retrait du Viale Giotto et, à l'ouest, au retrait de la Via L. B. Alberti.

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de la Commune de Rome au Feuillet 519, parcelle 331, sub. 3, Viale Giotto n° 24, 1^{er}-2^{ème} étages, Z.C. 2, Catégorie A/2, 4^{ème} classe, 12 pièces, R.C. 4.152,31 Euros.

Cette source de revenu appartient à Segre Valeria et à Gentili Mark Richard à hauteur d'1/2 chacun, elle est apportée pour une valeur de 456.800 Euros (quatre cent cinquante-six mille huit cents/00 Euros) et elle leur est parvenue à hauteur de 2/6 chacun par succession de Gentili Claudio, décédé à Rome le 20 septembre 1997, déclaration de succession numéro 8 volume 17547, et à hauteur de 1/6 chacun par succession de Gentili Monica, décédée à Rome le 19 février 1999, déclaration de succession numéro 13 volume 18342;

4) appartement situé à Rome, Viale Giotto n° 24, portant le numéro 4 (quatre), situé aux deuxième et troisième étages, composé de trois dégagements avec entrée de service, sept chambres, cuisine, trois salles de bains, deux débarras et cinq balcons au même niveau d'environ 32 m², pour une surface couverte brute d'environ 168 m², contigu au nord à une rampe d'accès au garage, à l'est à une autre copropriété, au sud au retrait du Viale Giotto et, à l'ouest, au retrait de la Via L.B. Alberti; annexe à l'appartement, une cave d'environ 35 m² (trente-cinq)

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de la Commune de Rome au Feuillet 519, parcelle 331, sub. 501, Viale Giotto n° 24, étages S1-2-3, Z.C. 2, Catégorie A/2, 4^{ème} classe, 10 pièces, R.C. 3.460,26 Euros.

Ladite source de revenu appartient à M. Caccamo Luigi Antonio, elle est apportée pour une valeur de EUR 1.058.850 (un million cinquante-huit mille huit cents cinquante/00 Euros) et lui est parvenue par un acte d'achat-vente dressé par

M^e Filippo Corigliano, notaire à Rome, le 8 juillet 1998, enregistré au bureau de la Perception de Rome en date du 24 juillet 1998 sous le n° 32 639 série 1V;

5) appartement situé à Rome, Viale Giotto n° 24, portant le numéro 1/A, situé au demi sous-sol, composé d'un dégagement avec entrée de service, une chambre, cuisine et salle de bains, d'une surface couverte brute d'environ 41 m², contigu au nord à une rampe d'accès au garage, à l'est et au sud à ce même garage et, à l'ouest, avec escalier et couloir.

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de Rome au Feuillet 519, parcelle 331, sub. 6, Viale Giotto n° 24, étage S1, Z.C. 2, Catégorie A/4, 3^{ème} classe, 2 pièces, R.C. 346,03 Euros.

Ladite source de revenu appartient à Segre Valeria et Gentili Mark Richard à hauteur de 1/2 chacun, elle est apportée pour une valeur de 38.100 Euros (trente-huit mille cent/00 Euros) et elle leur est parvenue à hauteur de 2/6 chacun par succession de Gentili Claudio, décédé à Rome le 20 septembre 1997, déclaration de succession numéro 8 volume 17547, et à hauteur de 1/6 chacun par succession de Gentili Monica, décédée à Rome le 19 février 1999, déclaration de succession numéro 13 volume 18342;

6) cave portant le numéro 1 (un), située au sous-sol, constituée par un seul local avec petit débarras d'une surface d'environ 43 m², contiguë au nord à un passage commun, à l'est à un garage, au sud au Viale Giotto et, à l'ouest, à la Via L.B. Alberti.

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de la Commune de Rome au Feuillet 519, parcelle 331, sub. 9, Viale Giotto n° 24, étage S1, Z.C. 2, Catégorie C/2, 5^{ème} classe, 43 m², R.C. 419,72 Euros.

Ladite source de revenus appartient à Segre Valeria et Gentili Mark Richard à hauteur d'1/2 chacun, elle est apportée pour une valeur de 46.200 Euros (quarante-six mille deux cents/00 Euros) et elle leur est parvenue à hauteur de 2/6 chacun par succession de Gentili Claudio, décédé à Rome le 20 septembre 1997, déclaration de succession numéro 8 volume 17547 et, à hauteur d'1/6 chacun par succession de Gentili Monica, décédée à Rome le 19 février 1999, déclaration de succession numéro 13 volume 18342;

7) cave portant le numéro 2 (deux), située au sous-sol, constituée d'un seul local d'une surface d'environ 6 m², contiguë au nord à la cave n° 3, à l'est à un passage commun, au sud et à l'ouest à la cave n° 1.

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de la Commune de Rome au Feuillet 519, parcelle 331, sub. 10, Viale Giotto n° 24, étage S1, Z.C. 2, Catégorie C/2, 6^{ème} classe, 6 m², R.C. 68,17 Euros.

Ladite source de revenus appartient à Segre Valeria et Gentili Mark Richard à hauteur d'1/2 chacun, elle est apportée pour une valeur de 7.500 Euros (sept mille cinq cents/00 Euros) et elle leur est parvenue par succession de Gentili Monica, décédée à Rome le 19 février 1999, déclaration de succession numéro 13 volume 18342;

8) cave portant le numéro 3 (trois), située au sous-sol, constituée d'un seul local d'une surface d'environ 8 m², contiguë au nord et à l'est à un passage commun, au sud à la cave n° 2 et, à l'ouest, à la Via L.B. Alberti.

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de la Commune de Rome au Feuillet 519, parcelle 331, sub. 11, Viale Giotto n° 24, étage S1, Z.C. 2, Catégorie C/2, 6^{ème} classe, 8 m², R.C. 90,90 Euros.

Ladite source de revenus appartient à Segre Valeria et Gentili Mark Richard à hauteur d'1/2 chacun, elle est apportée pour une valeur de 10.000 Euros (dix mille/00 Euros) et elle leur est parvenue à hauteur de 2/6 chacun par succession de Gentili Claudio, décédé à Rome le 20 septembre 1997, déclaration de succession numéro 8 volume 17547, et à hauteur d'1/6 chacun par succession de Gentili Monica, décédée à Rome le 19 février 1999, déclaration de succession numéro 13 volume 18342;

9) cave portant le numéro 4 (quatre), située au sous-sol, constituée d'un seul local d'une surface d'environ 6 m², contiguë au nord à la cave n° 5 appartenant à Gentili Alberto, à l'est à un passage commun, au sud à la cave n° 3 et, à l'ouest, à la Via L.B. Alberti.

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de la Commune de Rome au Feuillet 519, parcelle 331, sub. 12, Viale Giotto n° 24, étage S1, Z.C. Z, Catégorie C/2, 6^{ème} classe, 6 m², R.C. 68,17 Euros.

Ladite source de revenus appartient entièrement à M. Gentili Mark Richard, elle est apportée pour une valeur de 7.500 Euros (sept mille cinq cents/00 Euros) et lui est parvenue par acte d'achat-vente dressé par M^e Roberto Armati, notaire à Rome, en date du 26 juillet 1995, enregistré au bureau des actes sous seing privé de Rome en date du 9 août 1995 sous le n° 2V-3100;

10) garage situé au sous-sol constitué d'un seul local d'une surface d'environ 144 m², contigu au nord et à l'est à d'autres copropriétés, au sud au Viale Giotto et, à l'ouest, à la cave n° 1, à un escalier et à l'appartement 1/A.

Apparaissant au Nouveau Cadastre Urbain de la Commune de Rome au Feuillet 519, parcelle 331, sub. 1, Via Leon Battista Alberti n° 27, étage S1, Z.C. 2, Catégorie C/6, 6^{ème} classe, 144 m², R.C. 2 216,22 Euros.

Ladite source de revenus appartient à Caccamo Luigi Antonio à hauteur de 324/1.000^{èmes}, à Gentili Mark Richard à hauteur de 288/1.000^{èmes}, à Segre Valeria à hauteur de 203/1.000^{èmes}, à Gentili Albert Peter à hauteur de 185/1.000^{èmes}. Chacun des apporteurs a reçu sa quote-part comme suit:

Caccamo Luigi Antonio, par acte d'achat-vente dressé par M^e Filippo Corigliano, notaire à Rome, en date du 8 juillet 1998, enregistré au bureau des Recettes de Rome en date du 24 juillet 1998 sous le n° 32 639 série 1V, qui l'apporte pour une valeur de 79.000 Euros (soixante dix-neuf mille/00 Euros);

Gentili Mark Richard, à qui 61/1.000^{èmes} sont parvenus par acte d'achat-vente dressé par M^e Roberto Armati, notaire à Rome, en date du 26 juillet 1995, enregistré au bureau des actes sous seing privé de Rome en date du 9 août 1995 sous le n° 2V-3100, 114/1.000^{èmes} par succession de Gentili Claudio, décédé à Rome le 20 septembre 1997, déclaration de succession numéro 8 volume 17547, et 113/1.000^{èmes} par succession de Gentili Monica, décédée à Rome le 19 février 1999, déclaration de succession numéro 13 volume 18342, qui apporte l'entière propriété de ses millièmes pour une valeur de 70.200 Euros (soixante-dix mille deux cents/00 Euros);

Segre Valeria, 115/1.000^{èmes} par succession de Gentili Claudio, décédé à Rome le 20 septembre 1997, déclaration de succession numéro 8 volume 17547, 88/1.000^{èmes} par succession de Gentili Monica, décédée à Rome le 19 février

1999, déclaration de succession numéro 13 volume 18342, qui apporte l'entière propriété de ses millièmes pour une valeur de 49.500 Euros (quarante-neuf mille cinq cents/00 Euros).

A tous effets fiscaux, les parties ont déclaré que les sources de revenu objet du prédit «atto di conferimento» ont une valeur de 2.060.150,00 Euros (deux millions soixante mille cent cinquante/00 Euros), que le siège de la Société se trouve dans un autre Etat membre de l'Union Européenne et qu'elles ont donc demandé l'application des facilités fiscales prévues par le point 4 de la note de l'art. 4 du tarif joint sous «A» 1^{ère} partie de la loi sur l'enregistrement (D.P.R. n° 131 du 26 avril 1986).

Evaluation

La valeur des immeubles apportés indiquée dans l'«atto di conferimento» précité a été confirmée par un rapport technique d'évaluation dressé en date du 28 juillet 2003 par Monsieur Giovanni Alfredo Zocchi, Expert en Construction, avec cabinet à Rome, via Rivamonte 20, inscrit à la Chambre des Exp. Ind. de Rome sous le no. 1871, lequel rapport restera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport conclut comme suit:

«La détermination de la valeur vénale a été effectuée sur la base d'une enquête commerciale approfondie réalisée directement sur les lieux. Elle se base sur la valeur vénale de constructions similaires en ce qui concerne l'année de construction et la situation urbanistique.

Sur la base des résultats des enquêtes réalisées et compte tenu de l'état d'entretien actuel et indépendamment de toute personne ou chose, le soussigné estime les valeurs suivantes comme étant appropriées pour la propriété immobilière concernée:

Appartement int. 1	111.300,00 EUR
Appartement int. 2	125.300,00 EUR
Appartement int. 3	456.800,00 EUR
Appartement int. 4	1.058.850,00 EUR
Appartement int. 1/A	38.100,00 EUR
Local cave no. 1	46.200,00 EUR
Local cave no. 2	7.500,00 EUR
Local cave no. 3	10.000,00 EUR
Local cave no. 4	7.500,00 EUR
Local garage	198.700,00 EUR
	correspondant à 815/1.000»

Troisième résolution

Les associés ratifient la cession de participation documentée en date du 10 septembre 2003 par Maître Filippo Corigliano, notaire à Rome, par laquelle Monsieur Luigi Antonio Cacciamao a cédé, avec l'accord de l'associé Mark Richard Gentili, l'intégralité de sa participation dans la Société de EUR 1.137.850,- à Madame Valeria Segre qui l'a acceptée et achetée au prix de EUR 1.137.850,-.

Ledit acte de cession restera annexé au présent acte pour en faire partie intégrante.

Suite à cette cession, la participation dans le capital de la Société est donc la suivante:

- Madame Valeria Segre:	1.524.250,- EUR
- Monsieur Mark Richard Gentili:	539.900,- EUR

Quatrième résolution

Il est décidé de donner une valeur égale par part sociale en fixant le nombre de celles-ci à deux cent six mille quatre cent quinze (206.415) d'une valeur égale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence des quatre résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 2.064.150,- (deux millions soixante-quatre mille cent cinquante euros), représenté par 206.415 (deux cent six mille quatre cent quinze) parts sociales dont 152.425 (cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-cinq) parts de commandité de EUR 10,- (dix euros) et 53.990 (cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix) parts de commanditaire de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne un droit proportionnel égal au nombre de parts existantes dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

Ces parts sont attribuées comme suit:

- Associé commandité:

Mme Valeria Segre, retraitée, demeurant à Via Antonio Gramsci n° 28, Rome, Italie:

cent cinquante-deux mille quatre cent vingt-cinq parts de commandité 152.425

- Associé commanditaire:

M. Mark Richard Gentili, chef d'entreprise, demeurant au 48 Queensdale Road, Londres, Royaume-Uni:

cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix parts de commanditaire 53.990

Total: deux cent six mille quatre cent quinze parts sociales. 206.415»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, vol. 143S, fol. 53, case 12. – Reçu 20.601,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

A. Schwachtgen.

(040591.3/205/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

GIOTTO VENTIQUATTRO DI VALERIA SEGRE E C. S.E.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 95.483.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 571 du 11 mai 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(040592.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2004.

GE HOLDINGS LUXEMBOURG & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.026.000,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 56.198.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2004

1. L'Assemblée Générale approuve le bilan, le compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2003 est de EUR 5.283.266.733,-. L'Assemblée Générale décide reporter le solde à l'exercice suivant.

2. L'Assemblée Générale donne décharge aux gérants pour l'exercice 2003.

3. L'Assemblée Générale nomme comme gérants:

Gérant A:

- Teunis Chr. Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Marjoleine Van Oort, né le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Gérant B:

- Mark D. Andrews, né le 5 mars 1973 à Port Perry, Canada, avec adresse professionnelle à Columbia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11 Bermuda.

- Stefano Giuliano, né le 5 mars 1973 à Rome, Italie, avec adresse professionnelle 2, Via Felice Matteucci, 50127 Florence, Italie,

- Stephen M. Parks, né le 23 février 1958, Illinois, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431 Etats-Unis,

- Chantal Ryan, né le 4 février 1975 à Fergus, Ontario, Canada, avec adresse professionnelle à Columbia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11 Bermuda.

- Angela Kinley, né le 12 septembre 1974, à Amherst, Nova Scotia, Canada, avec adresse professionnelle à Columbia House, 3rd Floor, 32, Reid Street, Hamilton, HM11 Bermuda.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2005.

4. L'Assemblée Générale donne décharge à KPMG SERVICES LIMITED en tant que commissaire aux comptes pour l'exercice 2003.

5. Est nommée commissaire aux comptes la société KPMG SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Crown House, Po Box HM 906, Hamilton, Bermuda HM DX, enregistré auprès du Registre du Commerce de Bermuda sous le numéro 28527.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.C. Akkerman / M.D. Andrews

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02119. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040410.3/850/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.851.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040530.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 52.851.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 13 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale du 13 mai 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour *INVERTRADE S.A., Société Anonyme*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03411. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040516.3/833/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 35.563.

Le Conseil d'Administration de la Société a accepté la démission avec effet au 11 novembre 2003 de:

- Ericsson Thomas, Styrmansgatan 11, S-114 54 Stockholm, Suède

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour *NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A.*

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

C. Girondel / D. Schulze

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03634. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040547.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 35.563.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

C. Girondel / D. Schulze

(040544.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 35.563.

Ont été admis au Conseil d'Administration de la Société avec effet au 5 avril 2004:

- Lena Bergman, Karlsholmsvägen, 11B, SE-183 77 Täby, Suède
- Danckert Petter Mellbye, Essendropsgate 9, NO-0107 Oslo, Norvège

A présent, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- John Dahlfors, c/o Sävtigen 1, S-133 35 Saltsjöbaden, Suède
- Arne Bernroth, c/o Sjögatan 1, S-223 63 Lund, Suède
- Bengt Belfrage, c/o Götebergsgatan 22, S-41134 Göteborg, Suède
- Jan Petter Borvik, c/o Jansv. 5, N-1354 Bearums Verk, Norvège
- Olof Neiglick, Skandiavägen 5, S-182 63 Djursholm, Suède
- Lena Bergman, Karlsholmsvägen, 11B, SE-183 77 Täby, Suède
- Danckert Petter Mellbye, Essendropsgate 9, NO-0107 Oslo, Norvège

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

C. Girondel / D. Schulze

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03631. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040548.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Findel, 672, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 35.563.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2004 que:

- * l'Assemblée a approuvé les comptes annuels pour l'année 2003;
- * le bénéfice de EUR 240.639,22 est reporté;
- * l'Assemblée a déchargé les administrateurs et le réviseur d'entreprises pour l'année 2003 et a décidé de réélire au poste de président et administrateur:
 - John Dahlfors, Chairman, c/o Sävtigen 1, S-133 35 Saltsjöbaden, Suède;
 et a décidé de réélire en tant qu'administrateurs:
 - M. Jan Petter Borvik, c/o NORDEA BANK NORGE ASA, Postboks 1166, Sentrum, N-0107 Oslo, Norway
 - M. Bengt Belfrage, Götebergsgatan 22, SE-411 34 Göteborg, Sweden
 - M. Arne Bernroth, c/o NORDEA BANK SVERIGE AB, Mö 30, P.O. Box 24, SE-201 20 Malmö, Sweden
 - M. Danckert Petter Mellbye, Essendropsgate 9, NO-0107 Oslo, Norway
 - M. Olof Neiglick, c/o NORDEA FONDER AB, G 261, SE-105 71 Stockholm, Sweden
 - Mme Lena Bergman, Karlsholmsvägen, 11B, SE-183 77 Täby, Sweden
 pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2005.
 - * En outre l'Assemblée a accepté la démission de:
 - Mme Meg Tivéus Borglin, Odengatan 33, S-113 51 Stockholm, Sweden
 - M. Thomas Ericsson, c/o NORDEA ASSET MANAGEMENT AB, G 161, SE-105 71 Stockholm, Sweden
 - * l'Assemblée a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises la société KPMG AUDIT à Luxembourg, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée à tenir en 2005.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

Pour NORDEA INVESTMENT FUNDS COMPANY II S.A.

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A.

C. Girondel / D. Schulze

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03630. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(040551.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED - LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.917.

La succursale luxembourgeoise de MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 65.917, a été ouverte à Luxembourg en 1998. Les documents y relatifs ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 637 du 8 septembre 1998.

Les comptes annuels au 30 novembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AA03873, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED - LUXEMBOURG BRANCH

Signature

(040404.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED - LUXEMBOURG BRANCH.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.917.

La succursale luxembourgeoise de MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° B 65.917, a été ouverte à Luxembourg en 1998. Les documents y relatifs ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 637 du 8 septembre 1998.

Les comptes annuels au 30 novembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2004, réf. LSO-AA03874, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED - LUXEMBOURG BRANCH

Signature

(040407.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

INTERNATIONAL PETROCHEMICAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 100.823.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- IPC GROUP EUROPE, S.à r.l., with registered office in Luxembourg;

here represented by Mr Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2.- Mr Alexey Dzyuba, Petrochemical trader, residing in Komsomolsky 48/22-71, Moscou, 119048 Russie,

here represented by Mr Stewart Kam-Cheong, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name INTERNATIONAL PETROCHEMICAL GROUP S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The company can open branches in- and outside the country.

Art. 5. The subscribed capital is set at EUR 3,000,000.- (three million euros), represented by 30,000 (thirty thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (hundred euros) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

The Company is bind by the joint signature of one Director of category A and one Director of category B.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the 1st of January and closes on the 31st of December.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday in the month of June at 10 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- IPC GROUP EUROPE, S.à r.l.	29,999 shares
2.- Mr Alexey Dzyuba,	1 share
Total:	30,000 shares

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (cent per cent), and therefore the amount of EUR 3,000,000.- (three million euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about thirty-five thousand Euros.

Transitory measures

The first annual general meeting of the shareholders is held at the registered office of the company on the third thursday of the month of June 2005 at 10.00 a.m.

As an exception to article 10 of the by-laws, the first business year will begin today and close on the 31st of December 2004.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1) The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed Directors for six years:

Directors of category A:

a) Mr Olivier Dorier, Company director, residing in Luxembourg;

b) Mr Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg;

Director of category B:

c) Mr Pavel Kalugin, entrepreneur, residing in Pavlovsk, Russia.

3) Is elected as auditor for six years:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, with registered office at Münsbach.

4) The meeting authorizes the appointment of one or several managers.

5) The address of the Company is fixed in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société IPC GROUP EUROPE, S.à r.l., ayant son siège à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis; ici représentée par Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- M. Alexey Dzyuba,

ici représenté par Monsieur Stewart Kam-Cheong, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: INTERNATIONAL PETROCHEMICAL GROUP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- IPC GROUP EUROPE, S.à r.l.	29.999 actions
2.- M. Alexey Dzyuba,	1 action
Total:	30.000 actions

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente-cinq mille euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le troisième jeudi du mois de juin 2005 à 10.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour six ans:

Administrateurs de catégorie A:

a) Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur Stewart Kam-Cheong, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Administrateur de catégorie B:

c) Monsieur Pawel Kalugin, demeurant à Pavlovsk, Russie

3. Est nommée commissaire aux comptes pour six ans:

ERNST & YOUNG, Luxembourg, ayant son siège social à Münsbach.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Kam-Cheong, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, vol. 143S, fol. 46, case 4. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2004.

J. Elvinger.

(040487.3/211/224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

SOFIDEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.903.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03390, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040529.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

SOFIDEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.903.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 11 mai 2004 a renouvelé les mandats des administrateurs et leur a donné décharge pour leurs fonctions durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2004 a renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes et lui a donné décharge pour sa fonction durant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

Pour SOFIDEL S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040515.3/833/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

T.S.R. (TIME SHARE RENTING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 49.901.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Signature.

(040423.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

T.S.R. (TIME SHARE RENTING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.901.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2004

Le Conseil d'Administration est composé de:

- Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Leur mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

AACO, S.à r.l., représentée par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établi à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, a été nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés, l'assemblée générale a décidé qu'il n'y a pas lieu à une dissolution anticipée de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(040419.3/280/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 48.902.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040315.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 48.902.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2004.

Pour CRELAN FINANCE S.A., Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(040326.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2004.

ATECH CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.789.

—
Le bilan rectificatif de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(040496.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.146.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(040481.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.146.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(040482.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

SOCIETE MIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.467.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2004.

Signature.

(040424.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.

SOCIETE MIDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 44.467.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 17 mai 2004

Le Conseil d'Administration est composé de:

- Maître Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
- Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Leur mandats prendront fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

AACO, S.à r.l., représentée par Monsieur Stéphane Weyders, réviseur d'entreprises, établi à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt, a été nommée commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2004, réf. LSO-AQ03555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(040418.3/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2004.
